



**Cowansville**  
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-07-2024

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 4 juin 2024, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation***

Ce règlement a pour objet d'encadrer de façon qualitative, tout projet de développement de trois terrains à construire et plus et des nouvelles voies de circulation ou leurs prolongements en favorisant l'infiltration et la captation des eaux de pluie, ainsi que d'augmenter le couvert végétal et arborescent ou d'en maximiser la présence.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 juin 2024, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 3 juillet 2024.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA